

À l'attention de Monsieur Marco Weiss, Chargé d'affaire
Bureau Veritas Construction
ZI KAWENI
Centre d'affaires Maharajah
97600 MAMOUDZOU

Saint-Denis (974), le 01^{er} septembre 2026

Objet : Réponses MOE sur observations du RICT

Le présent courrier est établi dans le cadre du projet de restauration de la mosquée d'Antana Bé, réalisé par l'agence Pierre-Antoine Gatier, architecte en chef des monuments historiques, maître d'œuvre (MOE), accompagnée du bureau d'étude structure Équilibre Structures, et du cabinet d'économistes Asselin économistes.

Un dossier PRO/DCE a été rendu à la DAC Mayotte, maîtrise d'ouvrage, le 31 juillet 2026 par la MOE.

Le dossier a fait l'objet de remarques dans le Rapport Initial de Contrôle Technique (RICT), réalisé par monsieur Marco Weiss et diffusé par monsieur Philippe Guillet, pour le bureau de contrôle Veritas, en charge pour cette opération. Ce rapport a été adressé à la maîtrise d'ouvrage le 14/08/2026.

Le présent courrier vise à apporter les réponses de la MOE sur les remarques **AP(à préciser)** et **OB (observations)** émises par le bureau de contrôle dans le cadre du RICT.

Les réponses apportées par la maîtrise d'œuvre (agence Gatier et bureau d'étude Equilibre Structures) sont intégrées **en bleu** :

Mission : L - Solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables

AP : Absence de chaînage périphérique en béton armé

Mission : LE - Solidité des existants

OB : Nous recommandons la réalisation d'un chaînage périphérique en béton armé pour assoir la charpente

Mission : PS - Sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme

AF : Toutefois nous recommandons de réaliser un chaînage périphérique pour assurer la stabilité de l'ouvrage et de la charpente

Réponse MOE :

Il est prévu un chaînage bois sur les arases de maçonnerie de long pan (sablères) afin de respecter le caractère patrimonial de l'édifice. De plus les plats métalliques permettant l'ancrage de la charpente vis-à-vis du soulèvement permettent également de renforcer le chaînage vertical. Ces dispositions complètent les éléments de conception historiques favorables au bon

comportement de l'ouvrage vis-à-vis du séisme à savoir : les harpages d'angle en pierre de taille (restaurés lorsque des désordres sont repérés), la répartition relativement homogène des masses, la faible hauteur et le bon contreventement vertical des élévations. La mise en œuvre de chaînage béton étant difficilement réversible sur ces maçonneries anciennes, nous souhaiterions éviter ces dispositions.

L'incompatibilité chimique entre le béton et les mortiers de chaux historiques coraliens, amène également vers ce choix permettant de préserver les arases maçonnées anciennes dans leur substance et de garantir leur pérennité. Des réparations à la chaux dans les zones éventuellement fragilisées seront opérées en préparation du support pour la pose du chaînage bois.

Mission : L - Solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables

OB : La couverture en Folioles de palme de cocotier assemblées par enroulement autour d'une section circulaire en bois, puis ligaturées par cordage, n'est pas visée par un avis technique

Mission : LE - Solidité des existants

OB : Type de couverture non visé par un avis technique

Réponse MOE :

Le dispositif de couverture végétale fait office de sur-couverture, à visée esthétique. Il devrait également favoriser un meilleur confort thermique.

L'étanchéité du toit (mise hors d'eau, hors d'air) sera assurée par la couverture métallique neuve en aluminium marin ou inox.

La maîtrise d'œuvre se tient à disposition pour tout complément d'informations.

Cordialement,

Anaëlle Kischenama,
Pour Pierre-Antoine Gatier

Dossier suivi par :

Anaëlle Kischenama, Directrice de projet

DSA Architecture & Patrimoine

a.kischenama@gatier.org

+262 692 408 900

Baptiste Boulan, Assistant de projet

DSA Architecture & Patrimoine

b.boulan@gatier.org

+33 637 531 273